



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024 à 20 h à la salle de conseil, située au 130, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska. (ANCIENNE EGLISE)**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE  
Monsieur Michel Bélanger, Siège #1  
Monsieur Jérémy Huckle, Siège #2  
Monsieur Charles Montamat, Siège #3  
Monsieur Renaud Ouellet Siège #6

**Sont absents :**

Madame Manon Guérette Siège #5  
Monsieur Francis Boucher, Siège #4

Les membres présents du conseil forment le quorum.

Monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier est aussi présent.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**31-09-2024**

Les membres présents du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ont renoncé à l'avis de convocation tel que décrit à l'annexe ci-jointe.

Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska  
Renonciation à l'avis de convocation  
Séance extraordinaire du 16 septembre 2024

Par la présente, les soussignés, membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-Kamouraska, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 à 19 h.

Nancy St-Pierre, mairesse

Michel Bélanger, conseiller siège no 1

Jérémy Huckle, conseiller siège no 2

Charles Montamat, conseiller siège no 3

Francis Boucher, conseiller siège no 4

Manon Guérette, conseillère siège no 5

Renaud Ouellet, conseiller siège no 6

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy St-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

32-09-2024

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023
4. Période de questions
5. Adoption des états financiers
6. Levée de la séance

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT, APPUYÉ PAR JÉRÉMY HUCKLE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**3. POUR INFORMATION / PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La lecture des états financiers a été faite par Audrey Lavoie de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

N'ayant aucune question, le conseil procède au point suivant.

33-09-2024

**5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des états financiers 2023 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.EN.C.R.L. et s'en déclarent satisfaits.

**POINTS SAILLANTS :**

<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Revenus de fonctionnement</b>	909 742 \$
<b>Charges</b>	1 104 881 \$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	(195 139 \$)
<b>Amortissement des immobilisations</b>	255 677 \$
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	(10 485 \$)
<b>Affectations :</b>	
<b>Activités d'investissement</b>	(76 170 \$)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement</b>	
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>	\$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	(26 117 \$)

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER, APPUYÉ PAR RENAUD OUELLET ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les états financiers 2023 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska soient approuvés tels que présentés.

34-09-2024

**6.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **CHARLES MONTAMAT** la levée de la séance à 20 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Nancy St-Pierre  
Mairesse

---

René Dufour  
Secrétaire d'assemblée et  
directeur général par intérim.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

René Dufour  
Directeur général par intérim et greffier-trésorier